

29	CHATEAULIN		
n° département	commune		
Kerluhan			
lieu-dit	adresse		
Châteaulin	Châteaulin		
arrondissement	canton		
Eglise dite chapelle Notre-Dame			33.04
édifice ou ensemble contenant			matricule
Chaire à prêcher			39.05
dénomination et titre de l'œuvre			matricule

Emplacement et position dans l'édifice : croisée du transept; angle Nord-Ouest.

Propriété : commune.

Protection :

État de conservation :

Établi en 1977 par Ducouret

Revu en par

1117

Dénomination et titre : chaire à prêcher.

Matériaux, techniques : bois menuiserie.

Structure : cuve circulaire à panneaux, sur poteau, dorsal et abat-voix (coquille).

Datation : 19ème siècle.

Fig. 1 cliché n° 72.29.472 V
 - 2 - 72.29.473 V

CHAPELLE NOTRE DAME DE KERLUHAN

Chaire à prêcher - vue de face

Cliché DAGORN

72.29.472 V

Fig. 1



CHAPELLE NOTRE DAME DE KERLUHAN

Chaire à prêcher - vue du côté Est

Cliché DAGORN

72.29.473 V

Fig. 2

